

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 03 – 05 : DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Par délibération en date du 28 avril 2011, l'assemblée délibérante a autorisé le dépôt d'une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection prévoyant le déploiement de caméras sur 12 sites, avec un stockage d'images sur un serveur dédié, sécurisé, et à l'accès limité aux forces de l'ordre et personnel de la police municipale.

L'autorisation d'exploiter ce système étant arrivée à expiration, il convient de déposer une demande de renouvellement de son exploitation. Afin de compléter le dispositif en place au Port de La Hume, nous allons également solliciter l'autorisation de déployer deux caméras supplémentaires sur ce site.

Les sites concernés par ces caméras (simples ou avec multiples capteurs) sont :

- Gare de La Hume (3 capteurs)
- Office de Tourisme (1 capteur)
- Maison des Arts (4 capteurs)
- Place de la Claire (4 capteurs)
- Maison des Associations (1 capteur)
- Skate parc (2 capteurs)
- Centre Technique Municipal (1 capteur)
- Avenue de Césarée (1 capteur)
- Médiathèque (2 capteurs)
- Stade (1 capteur)
- Anneau de vitesse (2 capteurs)
- Port de la Hume (3 capteurs + 2 nouveaux capteurs)

Sur cette base, il vous est proposé :

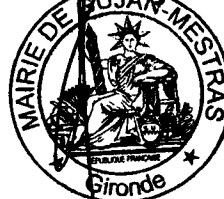
- d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation auprès de la préfecture pour un système de vidéoprotection de 25 capteurs répartis sur 12 sites ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à demander une autorisation pour deux capteurs supplémentaires sur le Port de La Hume ;

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ avec 31 voix POUR et 2 voix CONTRE (Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY)

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Publication le...30/03/2018
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018...